

## LA FACE NOIRE DE LA MONDIALISATION

### Certes

La criminologie marquée par une double critique

ALAIN BAUER,

Professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers



On aurait pu croire que le chômage, la dette, l'environnement, la crise financière, les enjeux industriels, la situation périlleuse de l'OM ou du PSG, allaient passionner les grands intellectuels du pays en période de campagne présidentielle. Mais non. Un seul sujet a mobilisé toute l'université française : l'existence de la criminologie.

Certes, cette discipline existe à peu près partout dans le monde. Mais pas en France. Certes, depuis trois siècles environ, le fait criminel est devenu un sujet philosophique, pénal, sociologique, historique. Mais pas criminologique.

Certes, Emile Durkheim, un imposteur sans doute, écrivait dans *Les Règles de la méthode scientifique* (édité en... 1895) que : "Nous constatons l'existence d'un certain nombre d'actes qui présentent tous ce caractère extérieur que, une fois accomplis, ils déterminent de la part de la société cette réaction particulière qu'on nomme la peine. Nous en faisons un groupe sui generis, auquel nous imposons une rubrique commune ; nous appelons crime tout acte puni et nous faisons du crime ainsi défini l'objet d'une science spéciale, la criminologie."

Certes, dès 1956, à la tribune de l'Unesco, Jean Pinatel expliquait l'enjeu de la création de la criminologie en France. En 1967, à Montréal, il en expliquait dans le détail l'importance comme science autonome.

Certes, avec quelque 130 diplômés dans quarante universités françaises, d'indignes penseurs, de faux universitaires, des diafoirus de la pensée ont osé imaginer que la criminologie pouvait exister de manière plus formelle, en permettant à ses enseignants de délibérer ensemble, comme pour les autres disciplines, théologie incluse.

Certes, une commission officielle - composée d'universitaires de renom venant du droit, de la sociologie, de la psychologie, de la médecine, de la science politique et d'un intrus (le professeur de la chaire de criminologie du Cnam) - a remis un rapport publié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après de longs travaux, un très important colloque public organisé par un directeur de recherches au CNRS dont le tort ultime est probablement d'être l'un des rares vrais spécialistes de la question.

Certes, pour se faire une opinion encore plus précise, une autre mission est alors confiée à un autre universitaire, doyen de sa faculté, membre des instances universitaires les plus prestigieuses.

Certes, une centaine d'universitaires se font connaître pour s'insérer dans une discipline qu'ils pratiquent "sans papiers".

Et, comme un seul homme, se lève alors un commando intégriste décidant unilatéralement qu'une science ne pouvait exister car il en avait décidé ainsi. Comme les ultramontains d'hier niaient la laïcité. Comme la médiévale Sorbonne a refusé successivement les langues orientales, les sciences et techniques, l'économie et la gestion, la science politique, les sciences de l'environnement, la climatologie et même, bien qu'ils l'aient déjà oublié, le droit pénal. Comme si la science devait se limiter au droit canon et à la médecine des origines (et encore y eut-il de nombreuses discussions sur la seconde, dès qu'elle se mêla d'autopsier les corps pour découvrir la biologie...).

On pourrait certes se poser des questions sur les débouchés professionnels de la philosophie ou des arts plastiques, du théâtre ou du cinéma, et de biens d'autres formations qui permettent aux étudiant(e)s de trouver pourtant des débouchés naturels. Ainsi de la démographie par exemple, ou de la géographie sociale qui n'a pas grand-chose à voir avec la cartographie, ou des mathématiques appliquées aux sciences sociales dont on comprend assez facilement que leur utilisation doit être intégrée dans un processus qui dépasse les bases générales. Bien des enseignements universitaires n'existent pas dans la filière scolaire. Ne serait-ce que le droit. Et cer-

**"La vraie question est la reconnaissance du fait criminel, qui n'est pas un produit de la pauvreté, de l'immigration ou de la religion en tant que telles"**

taines disciplines sont intégrées dans des cursus plus généraux avant de se révéler en licence. Comme la science politique.

Bien sûr, le traitement infligé à la criminologie aurait, pour bien d'autres disciplines, nié leur propre existence. Tous les étudiants en philosophie ne deviennent pas philosophes. Pas plus que tous ceux issus du droit ne deviennent juristes. Comme pour nombre de formations en sciences humaines ou en sciences dures d'ailleurs.

La criminologie n'est donc pas plus maltraitée que d'autres. Son développement difficile est marqué par une double critique. L'une, militante et politicienne, ne mérite vraiment pas qu'on s'y attarde. L'autre, académique et professionnelle, mérite clairement le débat.

Heureusement, les masques sont tombés grâce à l'émission de France Culture, *Du grain à moudre*, fin mars. Certes, il a fallu subir le traditionnel numéro de détestation individuelle, éternel symptôme des aigreurs académiques endémiques, mais un vrai dialogue s'est établi sur le fond. Nourri par les professeurs Herzog Evans et Conte, le chercheur au CNRS et directeur du Cesdip, Fabien Jobard, et le rédacteur de ce texte, le débat, rappelant les interrogations auxquelles le texte de Pinatel (titré "Synthèse criminologique") de 1967 répond précisément, permit la révélation du véritable angle d'attaque contre la criminologie. Le fait qu'elle devait prendre en compte la criminalité organisée, le terrorisme et les nouvelles menaces paraissait insupportable pour le directeur du Cesdip.

Aussi surprenant, stupéfiant et incompréhensible qu'il soit, le préjugé selon lequel la criminologie ne doit pas s'occuper de criminalité n'est pas un lapsus ou une erreur de syntaxe. C'est véritablement la ligne de fracture entre une culture qui excuse d'abord et cherche ensuite et une autre qui analyse d'abord et tente de comprendre les évolutions criminelles, individuelles et collectives, en reconnaissant la perte des frontières culturelles et géographiques, et l'apparition d'une face noire de la globalisation, dont l'économie criminelle est largement constitutive de la réalité.

Les lecteurs de cette page retrouveront facilement, sous la plume de Xavier Raufer ou la mienne, une illustration hebdomadaire de ce que nous tentons de démontrer. Et qu'il nous semble utile d'enseigner aux étudiants, fonctionnaires de police et de gendarmerie, du renseignement, avocats et magistrats, journalistes...

On comprendra bien que le sujet "criminologie" n'a en fait pas d'importance. La vraie question est la reconnaissance du fait criminel, qui n'est pas un produit de la pauvreté, de l'immigration ou de la religion en tant que telles. Mais un processus qui fait qu'un auteur, une victime et des circonstances créent un fait criminel. Que l'émetteur du fait criminel est le criminel lui-même. Et qu'il n'est pas systématiquement un militant révolutionnaire luttant contre une société injuste. Que le mode de passage à l'acte nécessite une étude fine et sur mesure, hors des classements du prêt-à-porter idéologique, qu'il soit de droite ou de gauche.

Si le crime existe, alors la question de la criminologie ne devrait même pas se poser. Mais le crime existe-t-il pour les opposants de la criminologie ?

### Offre spéciale d'abonnement

+
+
+

**99€ HT\***

1 an - 101,08€ TTC

\*OFFRE RESERVEE A LIX NOUVEAUX ABONNES

Journal papier + journal numérique

Pour vous abonner dès aujourd'hui :

par mail : abonnements@nouveleconomiste.fr

par fax : +33 (0)1 75 44 41 19

par courrier : Le Nouvel Economiste - 5, passage Piver - 75011 Paris

Entreprises, Affaires publiques, Economie sociale

*"Le journal des pouvoirs d'aujourd'hui"*

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Tel./Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_